



23.06.2011 - 08:30 Uhr

Procédure de consultation sur la vignette autoroutière: Non à une vignette trop chère sans nette plus-value pour les automobilistes

Bern (ots) -

Le TCS rejette une augmentation du prix de la vignette autoroutière aussi longtemps que la Confédération maintient le financement transversal du rail par la route. En outre, le TCS souhaite, pour des raisons de protection des données, le maintien de la vignette autocollante actuelle, système qui a fait ses preuves.

Plusieurs raisons incitent le TCS à refuser la hausse jusqu'à 100 francs du prix de la vignette autoroutière.

Premièrement, il est inacceptable que la Confédération fasse passer à la caisse les automobilistes pour payer les frais d'entretien et d'exploitation de 400 km de routes existantes qui étaient jusqu'ici de la compétence des cantons. Le TCS ne peut admettre que ce litige de compétence entre la Confédération et les cantons soit réglé sur le dos des automobilistes.

Deuxièmement, le TCS part du point de vue qu'une éventuelle hausse du prix de la vignette ne peut être prise en considération que lorsque la caisse routière, aujourd'hui dotée de 2,8 milliards environ, sera utilisée et lorsque la Confédération renoncera à tout nouveau financement transversal du rail par la route.

Troisièmement, un prélèvement de redevances supplémentaires doit apporter une authentique plus-value aux automobilistes, ce qui n'est évidemment pas le cas ici.

S'agissant du projet de vignette électronique, le TCS plaide, pour des raisons de protection des données, en faveur du maintien de la vignette autocollante actuelle qui a fait ses preuves. Une utilisation abusive des données enregistrées - les plaques de contrôles seraient photographiées par des caméras automatiques et les clichés stockés dans une banque de données - ne peut pas être totalement exclue. Il n'existe aucune garantie que ces informations ne soient détournées de leur objectif initial, comme par exemple des enquêtes policières, des contrôles de vitesse ou du comportement des conducteurs. Pour le TCS, cette "surveillance électronique" des citoyens constitue une atteinte inadmissible à la sphère privée. L'introduction d'une vignette électronique permettrait à l'Etat de faire passer à l'avenir plus simplement les automobilistes à la caisse, par exemple dans le cadre d'un péage routier urbain (road pricing) que le TCS combat depuis toujours.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 022 417 27 16, 078 707 71 28,
mvolpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr
(www.flickr.com/photos/touring_club/collections).

Les vidéos du TCS sont sur Youtube (www.youtube.com/tcs).

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100627387> abgerufen werden.